

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry REGHEM, Maire de Trélon.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs REGHEM T., AUBER A., COLLIER L., BOMBART M., BARBET E., HANNECART G., GRANATA L., POLY J.P., LOCUTY M., DEBAISIEUX F., ROUSSEAUX G., JOBET M., MARA D. LAGNEAU C., DAVOINE L., LAGNEAU S., DESTRÉS C., BOUQUEUNIAUX D., MOISAN S., GOUJARD M.

Etaient excusés et représentés :

Mme WILLIAME B. procuration donnée à Mme DEBAISIEUX F.
Mme ROUSSEAUX A. procuration donnée à Mr ROUSSEAUX G.
Mr BONGIBAUT E. procuration donnée à Mr GOUJARD M.

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal. Constatant que le quorum est atteint (20 présents), Monsieur le Maire déclare que le conseil municipal peut valablement délibérer.

ADMINISTRATION GENERALE

1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Me BARBET Emilie est nommée secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 31 mai 2023 est approuvé à l'unanimité

3) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Maire donne lecture des dernières décisions prises au titre de sa délégation de pouvoir depuis le dernier conseil.

4) PROJET DE BEGUINAGE DE L'AVESNOISE-RETROCESSION VOIRIES ET BASSIN DE RETENTION

Mr le Maire rappelle le dossier de béguinage et présente la demande de rétrocession de la voirie et du bassin de rétention d'eau existants (compris dans la parcelle 614 cédée à l'Avesnoise), ainsi que la future voirie qui sera créée dans le cadre du projet.

Monsieur GOUJARD prend la parole pour évoquer le projet d'écoquartier émis dans le programme électoral de la majorité municipale. Sachant que l'Avesnoise est maître d'ouvrage, il demande s'il sera tenu compte des enjeux de développement durable et de transition écologique dans ce programme de béguinage. Il demande également si une rencontre avec l'Avesnoise peut être organisée en indiquant que le coût estimé à 2500 € du m² ne serait pas forcément plus onéreux.

Mr le Maire confirme que ces sujets ont bien été abordés avec l'Avesnoise qui devra construire dans le respect de la norme RT 2020. Il rappelle que ce projet de béguinage est ancien. L'Avesnoise ne peut aller au-delà de 10 % de logements en écoquartier. La Ville d'ANOR a bénéficié de moyens supplémentaires (plus de logements) car le projet bénéficiait de fonds au titre de la réhabilitation d'une friche.

Les bailleurs sociaux indiquent que les écoquartiers sont plus onéreux et ne s'engagent pas sur ce type de construction, sauf de façon ponctuelle.

L'Avesnoise dispose en général d'un budget de 1800 à 1900 € maximum du m2. Sur la possibilité d'autres partenariats, Mr le Maire précise qu'ils ne sont possibles que sur des friches réhabilitées, pas sur des terrains normaux.

Sur la question d'une maîtrise d'ouvrage communale, la commune ne peut financièrement porter un tel projet .

Mr GOUJARD évoque une maîtrise d'ouvrage Commune, pour aller chercher des subventions et qui serait ensuite déléguée. Ce à quoi Mr le Maire répond que c'est en général l'inverse qui se produit

La rétrocession à la commune des voiries et du bassin de rétention est validé à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

1. PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (SYNTHESE)

Monsieur le Maire rend compte de l'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et les articles L.231-1 à L.231-4 et L.232-1 du Code Général de la Fonction Publique qui instaurent l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics d'élaborer à compter du 1er janvier 2021 et ce pour chaque année, un Rapport Social Unique (RSU).

Il rappelle que la présentation du RSU ne nécessite pas de vote

Mr GOUJARD intervient pour évoquer la différence qu'il y a dans le RIFSEEP entre les agents, qu'il trouve inégalitaire et questionne sur une répartition plus équilibrée entre les catégories.

Le système d'enveloppe ne le permet pas

Mr DESTRES explique que le comptable public de toute façon ne validerait pas ce lissage des primes

Mr le Maire évoque la pression de l'Etat sur les collectivités et estime que la décentralisation est inexistante, surtout en matière de ressources humaines ou les maires ne peuvent agir comme ils le souhaitent .

Mr MARA évoque les accidents du travail et se demande si une commission serait opportune

Mr le Maire répond qu'un assistant de prévention est en cours de recrutement pour la commune

1) DECISIONS MODIFICATIVES

À la suite du vote du budget primitif 2023 le 13 avril dernier, il convient d'apporter quelques ajustements budgétaires dans le budget principal.

La décision modificative porte sur le dossier d'extension du cimetière (équipement d'un colombarium) et le solde du paiement échelonné du dossier d'acquisition d'un ensemble immobilier rue Clemenceau (garage HOT) qui devaient être soldés en 2022 mais dont les factures ne sont arrivées qu'après le vote du budget et non repris dans les restes à réaliser.

Mr GOUJARD estime que ces factures auraient dû être dans les reports de l'année 2022.

Le conseil valide cette décision modificative au budget primitif, à l'unanimité.

2) CESSION BATIMENT RUE DE LA LIBERTE

Après l'exposé du Maire sur cette proposition d'acquisition, Mr BOUQUEUNIAUX demande des précisions sur le commerce qui sera mis en œuvre (brasserie indiquée dans l'avis des domaines).

Mr AUBER indique que l'un des logements qui seront aménagés à l'étage sera mis à disposition du futur gérant.

Mr BOUQUENIAUX demande également si Mr HANCART a été sollicité pour une proposition d'achat conformément à l'engagement de Mr AUBER de le prévenir si un bien était disponible à la vente.

Mr le Maire répond que la commune accompagne tout porteur de projet de la même façon. Il s'étonne que Mr HANCART ne se manifeste pas en mairie pour rencontrer les élus sur d'éventuels projets, rappelant qu'il entretient par ailleurs des relations courtoises avec lui.

Mr BOUQUEUNIAUX rappelle le dossier Caisse d'Epargne et l'offre non retenue de Mr HANCART. Mr AUBER indique qu'il faut cesser de ressasser les anciens dossiers.

Mr GOUJARD rappelle que la commune avait acheté le bien 80.000 € il y a 15 ans dans l'intention de raser.

Mr le Maire répond que l'acquisition s'est faite non pas pour raser mais pour sauver le commerce qui a fonctionné quelque temps et qui a fermé depuis. En 15 ans le bien s'est considérablement dégradé et si la commune voulait le vendre au prix d'achat, elle ne trouverait pas preneur. Il complète son propos en indiquant que pour raser cet îlot central, il faudrait que la commune soit propriétaire de l'habitation attenante dont le prix de vente actuel est de 130 000 €.

Il répète que la démarche de la collectivité avait pour objectif de faire vivre le café. 15 ans après, son engagement permettra la réouverture d'un nouveau commerce.

Me BARBET intervient pour expliquer que le delta entre le prix d'acquisition et le prix de revente sur 15 ans est de moins de 4.000 € annuels à la charge de la commune.

Mr le Maire estime qu'il faut saisir cette opportunité rappelant la fermeture du Framboisier et du Saint Hubert.

Mr LOCUTY évoque le niveau de dégradation de l'ancien café des sports qui obligerait la commune à prendre un arrêté de péril. Mr AUBER indique que la démolition du site est estimée entre 60 et 80 000 € sans compter le coût de remise en état du bien attendant.

A l'issue de ces échanges, le conseil valide à l'unanimité la vente de l'ensemble immobilier au prix de 23.000 € au bénéfice du porteur de projet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire apporte un certain nombre d'informations à l'assemblée

- Sur le dossier gendarmerie, la signature du bail entre l'Avesnoise et l'Etat est en cours mais fait face à certaines lenteurs administratives. Les travaux devraient débuter à l'automne

Mr le Maire indique aux élus que cette reconstruction de gendarmerie sera la dernière ou une des dernières.

Mr GOUJARD s'interroge sur le devenir de l'ancienne gendarmerie.

Mr le Maire répond que les immeubles appartiennent à PARTENORD et que le choix leur revient.

Il rend compte par ailleurs du redéploiement des services de gendarmerie lié aux récents événements (émeutes) dont il vient d'être informé, et qui affecte la commune, sans compter les congés d'été qui grèvent les effectifs.

La gendarmerie de Trélon reste en juillet et août en accueil du public le mercredi et le samedi sachant que les administrés peuvent toujours appeler. Mr le Maire rappelle que la brigade est déjà en sous-effectif de 4 gendarmes et qu'ils ne seront que 2 cet été.

Mr GOUJARD demande ou en est le recrutement du remplaçant de l'ancien agent de police municipal

Mr le Maire explique que la diffusion obligatoire du poste s'est terminée le 29 juin, et que le premier entretien s'est tenu ce jour.

Mr GOUJARD évoque le stationnement d'une voiture depuis plus d'un an place de la piquerie.

Mr le Maire répond que l'agent de police n'aurait de toute façon pas pu faire plus que ce qui a été fait (gendarmerie a été mise au courant).

-DGFIP

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr BONGIBAULT au sujet de la fermeture de la trésorerie et de la possibilité de solliciter une maison France service à Trélon en compensation.

Mr le Maire exprime son mécontentement face à la fermeture anticipée du poste comptable alors que depuis deux ans, il a toujours été indiqué qu'elle interviendrait au 01 septembre et non au 30 juin. Certaines problématiques, comme le paiement de l'affouage, ont dû être réglées très rapidement du fait de cette fermeture anticipée.

Il évoque également la rencontre avec le Directeur régional des finances publiques. Il indique qu'un accueil de proximité des finances publiques sous forme de réception sur rendez-vous sera organisé le jeudi matin en Mairie.

En ce qui concerne les maisons France service, Mr le Maire porte à la connaissance le dispositif qui prévoit que chaque habitant trouvera une maison de service à moins 30 minutes de son domicile. Mr le Maire rappelle les Maisons France service implantées à ANOR (initiative de la poste) et à Fourmies (ville centre du territoire). Il explique que les collectivités subissent les choix de l'Etat qui n'hésite pas ensuite à se tourner vers les elles en cas de besoin. Il estime que la rentrée de septembre va être compliquée. Pour exemple l'EHPAD va dépendre désormais de Douai

Mr DESTRE indique que l'Etat mettra en place un numéro vert.

- Espérance

La démolition intérieures des blocs est en cours, la démolition des blocs interviendra en octobre

La reconstruction portera sur 22 logements (T1-T2 -T3 et quelques T4) dont deux en accession à la propriété.

Sur la demande de Mr MARA sur la présentation du projet, Mr le Maire répond qu'elle interviendra quand l'Avesnoise disposera du projet définitif et officiel

- PLUI

Mr le Maire évoque un serpent de mer depuis l'ancienne mandature. Il indique que la CCA va devoir revoter le PADD. Le Préfet aurait validé le projet après un bras de fer avec le territoire. Les services de la DDM (Lille) ont décidé d'appliquer strictement la loi ZAN. La CCSA est donc pénalisée.

Le nombre de logement pour la période 2023-2030 sera de 575 logements en constructions neuves sachant que Fourmies qui en disposera de 360, ne construira que très peu. Cependant la loi interdit les vases communicants entre communes.

Trélon, hors coup parti (dépôt du PC), aurait droit à 43 logements neufs hors béguinage et gendarmerie. Ce qui peut faire la différence, c'est la densité donnée aux programmes de construction, avec plus de logement sur une surface au sol plus restreinte.

Pour comparaison, Féron obtient 4 logements et Moustier en Fagne, 1

Mr GOUJARD estime qu'il y a un enjeu majeur sur l'habitat ancien et qu'il convient d'avoir une réflexion sur les programmes de réhabilitation des maisons dégradées, notamment pour les propriétaires qui n'ont pas les moyens de rénover.

Mr le Maire rappelle que la Communauté de Communes (avec le Parc) a mis en place un Guichet Unique de l'habitat qui est au service des propriétaires qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation énergétique.

M GOUJARD souhaite qu'il y ait de la communication sur ce point

Mr le Maire répond que la communication existe car la commune de Trélon bénéficie le plus des dossiers de réhabilitation. Parfois c'est la frilosité des propriétaires qui est en jeu.

Me BARBET précise que la communication sur le GUH et sur le dispositif « ma prime rénov » est régulièrement faite dans la gazette de la communauté de communes sud avesnois, dont tous les habitants sont destinataires.

Mr POLY signale qu'il a déjà accompagné des particuliers pour remplir les dossiers de sollicitations financières et que souvent le reste à charge est très allégé grâce aux différents financeurs.

- Subventions

Mr le Maire porte à la connaissance des élus les subventions octroyées au titre de l'aide départementale villages et bourgs.

Ces subventions concernent le relamping LED des bâtiments communaux, l'acquisition de jeux d'enfants, et le surfacage des rues DIMNET et ZOLA

Mr GOUJARD souhaiterait connaître les raisons de l'avenant au marché mairie et annexe dont il a été question en début de séance. Mr AUBER lui répond qu'il s'agit de raisons techniques liées à la stabilité du bâtiment qui a été déconstruit avant travaux. Le cout est de 6.000 €. Mr GOUJARD se demande pourquoi l'Architecte ne l'avait pas prévu.

Mr le Maire revient sur l'immobilier ancien et indique que les réhabilitations ont un coût important lié aux normes et aux contraintes d'isolation.

Avant la levée de séance, Mr MARA intervient pour exprimer son inquiétude concernant le transport des enfants de l'ALSH vers un centre équestre avec les risques d'accident sur les routes. Pourquoi ne pas privilégier le déplacement à pied.

Il évoque également les problèmes de stationnement dangereux du côté de l'ancienne carrière (eau bleue) avec des stationnements anarchiques parfois (ex :restaurant étang de la folie).Il évoque une population qui fréquente les lieux qui évolue, avec un environnement qui se dégrade (problèmes de drogue)

Mr le Maire rappelle que c'est un lieu privé et que la commune ne peut pas faire grand-chose. La gendarmerie passe régulièrement pour relever et sanctionner les stationnements gênants. Tant que l'accès au site n'est pas réglé, les problématiques seront récurrentes. La sous-préfète est bien au fait et avait évoqué ce dossier à leur première rencontre.

La séance est levée à 19 h 05

Le Maire
T. REGHEM

Le secrétaire de séance